

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 13 septembre 2019

6^{ème} Commission
N° CP-2019-8-6-4

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

Service Environnement et Agriculture

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre de seize opérations. Il vous est proposé de donner un accord favorable à chacune de ces demandes pour un montant total de 57 286 €.

Il vous est également proposé de bien vouloir valider la prorogation de délai de validité d'une subvention au bénéfice de l'EARL HARTMANN-MEYBERGER de CARSPACH concernant un bâtiment agricole (4 902,48 €).

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de seize opérations inscrites dans les programmes 2019 de Saint-Louis Agglomération, Mulhouse Alsace Agglomération et des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg, du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, de Sud Alsace Large, de la Vallée de Munster, de la Vallée de Saint-Amarin et Sundgau.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séance les 25 janvier, 22 mars et 5 juillet 2019.

GERPLAN de Saint-Louis Agglomération

Dans le cadre du GERPLAN de Saint-Louis Agglomération :

- la commune de SIERENTZ sollicite une subvention de 1 785 € pour la création dans le parc du Domaine du Haas, d'une haie vive et fruitière, composée d'espèces végétales locales. Son objectif est de contribuer à la préservation de la biodiversité et de donner aux habitants un accès libre pour la récolte de fruits,

- la commune de RANSPACH-LE-HAUT sollicite une subvention de 1 448 € pour la restauration de saules têtards afin de préserver la biodiversité associée à ces arbres, dont en particulier la chouette chevêche.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg sollicite une subvention de 12 183 € pour mener auprès des scolaires et des habitants de son territoire des actions de sensibilisation à l'environnement. Elle est accompagnée pour cela par le CPIE des Hautes Vosges.

GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération

Dans le cadre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération :

- la commune de RIXHEIM sollicite une subvention de :
 - o 4 412 € pour l'organisation du festival Bio-diversité à destination de ses habitants et de ceux des villes alentour. Cet évènement qui aura lieu les 13 et 14 septembre prochain se veut festif, participatif et démonstratif, l'objectif étant de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité,
 - o 2 614 € pour la réalisation et la mise en place de panneaux pédagogiques :
 - sur la richesse floristique et faunistique de la zone humide du Sandfeld, renaturée en 2017-2018 dans le cadre du partenariat GERPLAN BUFO-AERM,
 - au cimetière pour informer les habitants de la gestion zéro-phyto de ce site et en particulier sur les zones de végétalisation,
 - le long du canal pour sensibiliser les promeneurs à la présence d'animaux d'espèces invasives (ragondins, ouettes d'Égypte) et les inciter à ne pas les nourrir, ce qui favorise leur développement au détriment des espèces locales,
- la commune de BANTZENHEIM sollicite une subvention de 4 164 € pour la création d'un verger et la plantation de haies vives afin de renforcer les corridors et réservoirs de biodiversité sur son territoire,
- la commune de FLAXLANDEN sollicite une subvention de 567 € pour la plantation d'arbres et d'arbustes d'espèces locales par les enfants de l'école primaire,
- la commune de DIETWILLER sollicite une subvention de 1 804 € pour la réalisation de panneaux pédagogiques autour de la restauration écologique des gravières.

GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

La commune de VOEGTLINSHOFFEN souhaite réaliser un sentier pédagogique dans le vallon humide de la Bumatt, Espace Naturel Sensible, afin de mettre en avant les efforts de restauration écologique et de réouverture paysagère menés sur ce site. Elle sollicite à ce titre une aide départementale de 7 720 €.

GERPLAN de la Communauté de Communes de Sud Alsace Largue

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de Sud Alsace Largue, l'association foncière de MERTZEN sollicite une aide départementale de 649 € afin de renaturer différentes zones en bord de parcelles par la plantation d'arbres et d'arbustes et de créer des espaces de protection pour l'avifaune et la petite faune des champs.

GERPLAN de la Communauté des Communes de la Vallée de Munster

Dans le cadre de la démarche GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster :

- la ferme du Versant du Soleil à HOHROD sollicite une subvention départementale de 12 000 € pour l'intégration paysagère d'un bâtiment agricole destiné à son activité de

vente directe de fromages fermiers (Munster AOC, Barkass et Tomette), issus du lait produit par les vaches laitières de l'exploitation.

- la commune de WIHR-AU-VAL sollicite une subvention de 650 € pour la plantation d'arbres et d'arbustes pour aménager sa place Sainte-Barbe.

GERPLAN de la Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin sollicite une subvention de 942 € pour l'organisation d'une commande groupée d'arbustes de variétés locales à destination des habitants de son territoire.

La commune d'ODEREN quant à elle, sollicite une subvention de 858 € pour la réalisation d'une table de lecture du paysage sur un itinéraire de promenade familiale et touristique. L'objectif est de sensibiliser les promeneurs à la valeur de leur cadre de vie.

GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau, la commune de TAGOLSHEIM sollicite une subvention de 2 490 € pour la création d'un verger au lieu-dit Walzenmatten. Ce verger proposera une zone de vie et de rencontre aux habitants du village, ainsi que la possibilité à terme de récolter et déguster des fruits.

L'abeille, sentinelle de la biodiversité

Dans le cadre de la démarche GERPLAN et de la politique départementale de préservation de la biodiversité, 6 ruches ont été installées sur la terrasse du Conseil départemental en 2010. Leur suivi est assuré par M. André FRIEH, Président de la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin.

Il vous est proposé de valider la convention avec la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin pour le suivi et l'exploitation de ces 6 ruches, ainsi que pour l'extraction et la mise en pot du miel, matériel inclus. Il est également prévu des animations spécifiques dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides et de la Sainte-Catherine assurées par la fédération.

Le soutien du Département pour 2019 serait de 3 000 €.

Demande de levée de déchéance quadriennale et de prorogation du délai de validité d'une subvention concernant un bâtiment agricole pour l'EARL HARTMANN- MEYBERGER.

Dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE), l'EARL HARTMANN- MEYBERGER à CARSPACH a bénéficié d'une aide départementale de 4 902,48 € pour l'intégration paysagère de l'extension de son bâtiment d'élevage de vaches laitières et de taurillons, approuvée en Commission Permanente le 13 novembre 2015 (CP n° 2015 10-6-7).

Une convention n°1303 relative à l'attribution d'une aide de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Union européenne au titre des investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage (PCAE) – type d'opération 0401A du PDR Alsace 2014-2020 - et l'EARL HARTMANN- MEYBERGER a ainsi été signée le 4 décembre 2015, afin d'encadrer l'opération. Le délai d'achèvement des travaux était fixé au 4 décembre 2019.

L'exploitant ne pouvant achever le bâtiment agricole à cette date, l'EARL sollicite une prorogation d'un an du délai de fin de travaux, soit un nouveau délai d'achèvement au

4 décembre 2020. Un litige l'opposant à une entreprise pour des malfaçons constatées sur les ouvrages de charpente et de couverture, a entraîné de fait un retard dans l'avancée de l'opération.

A cet effet, un avenant n°1 à la convention N°1303 en deux exemplaires est proposé à ma signature par la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT).

Au regard des éléments précédents, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, aux seize porteurs listés dans le tableau annexé au présent rapport et à la délibération, une subvention dont le montant global s'élève à 57 286 € (36 749 € en investissement et 20 537 € en fonctionnement). Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C251 et C751) sont également précisés dans cette annexe. Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- de lever la déchéance quadriennale du dossier de l'EARL HARTMANN- MEYBERGER à CARSPACH concernant l'intégration paysagère de l'extension de son bâtiment d'élevage, de proposer une prorogation d'un an du délai de fin de travaux, jusqu'au 4 décembre 2020 de la subvention d'un montant de 4 902,48 € approuvée en Commission Permanente le 13 novembre 2015 (CP 2015 10-6-7) et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 en 2 exemplaires (joint en annexe au rapport et à la délibération) à la convention n°1303 relative à l'attribution d'une aide de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Union européenne au titre des investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage (PCE) – type d'opération 0401A du PDR Alsace 2014-2020, mais uniquement tant que son objet est limité à la prise en compte de la levée de prescription et de la prorogation précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT